

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 avril 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note verbale datée du 1er avril 2016 de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport sur les actions menées du 15 novembre 2015 au 15 mars 2016 en République centrafricaine dans le cadre de l'Opération Sangaris (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon





Annexe

Note verbale datée du 1er avril 2016 de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

En application du paragraphe 50 de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, la France vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées du 15 novembre 2015 au 15 mars 2016 par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétariat des Nations Unies de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Pièce jointe

Opération Sangaris

Appui apporté à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans le cadre de son mandat, du 15 novembre 2015 au 15 mars 2016

1. Fondements de l'appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

La résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité a prolongé d'un an le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'autorisation donnée aux forces françaises d'utiliser, dans la limite de leurs capacités et zones de déploiement, tous les moyens nécessaires pour apporter un appui opérationnel aux éléments de la MINUSCA.

2. Cadre des actions d'appui

2.1 Évolution du format de la force Sangaris

La force a été composée d'environ 900 hommes durant toute la période considérée. Ce format a permis, en appui à la MINUSCA, d'assurer la sécurité à Bangui et de mener des actions ponctuelles dans le couloir central jusqu'à Sibut.

2.2 Évolution de la zone de responsabilité de Sangaris

L'empreinte de la force n'a pas évolué depuis le désengagement de Bambari le 4 août 2015. Elle reste centrée au camp de M'Poko, dans l'enceinte de l'Institut Pasteur à Bangui, et sur la plateforme relais de Sibut, en province.

3. Actions génériques conduites par la force Sangaris

Le respect des droits de l'homme et des conventions internationales guide l'action de la France en opération.

- En prévention, conjointement avec la MINUSCA, la force a adopté une posture dissuasive basée sur de fréquentes patrouilles, autonomes ou conjointes.
- En réaction, lorsque la force Sangaris et la MINUSCA sont confrontées à des violations des droits de l'homme, la force adopte une position de fermeté et ses soldats interviennent avec célérité.

• L'action conjointe de la MINUSCA et de la force Sangaris a contribué de façon significative à l'amélioration générale de la situation sécuritaire, notamment en province.

4. Concrétisation de l'appui à la MINUSCA

- En vertu de l'arrangement technique du 3 octobre 2014, la force Sangaris apporte un soutien opérationnel et logistique à la MINUSCA.
- Des officiers français sont insérés en permanence au sein de l'état-major de la MINUSCA. Ces officiers facilitent la compréhension mutuelle des intentions et la coordination des deux forces internationales.
- Un détachement de liaison de la force Sangaris, fort de neuf officiers, sous-officiers et militaires du rang, a été mis en place au sein des structures majeures de la MINUSCA.
- De manière régulière, afin de coordonner leurs actions conjointes, les commandants des forces françaises et de la MINUSCA s'expriment d'une seule voix auprès des autorités de transition et des principaux acteurs. Une réunion rassemble les commandants de la force et des différentes missions (Sangaris, MINUSCA et Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine) chaque semaine.
- Durant la période considérée, la force Sangaris et la MINUSCA ont mené des patrouilles mixtes dans les secteurs où les forces françaises étaient déployées (essentiellement Sibut et Bangui).

  À Bangui, sept patrouilles conjointes ont été menées avec différents détachements de la MINUSCA.

  À Sibut et aux abords de cette localité, 22 patrouilles conjointes ont été menées avec le bataillon burundais, à pied et en véhicule.

  À Bossangoa, trois patrouilles conjointes ont été menées du 26 au 28 décembre 2015 dans le cadre de l'opération Sleipnir. Cette opération consistait à caractériser la menace anti-balaka et boziziste à Bossangoa.

  À M'Brès, une patrouille conjointe a été conduite le 4 février 2016, ceci lors d'une opération qui avait pour objectif la reconnaissance du quadrilatère Kabo-Batangafo-M'Brès-Balakété.

  À Batangafo, 4 patrouilles conjointes ont eu lieu le 14 février 2016, toujours dans le cadre de cette opération.

  Deux patrouilles conjointes ont été menées à Kouango le 12 mars 2016 dans le cadre d'une opération qui avait pour but l'acquisition des savoir-faire et renseignements nécessaires à la mission de réserve opérative et au désengagement de la force.

Enfin, la force Sangaris a déployé, lors des deux tours de l'élection présidentielle, une compagnie d'infanterie dans chacune des deux zones qui avaient connu des troubles lors du référendum constitutionnel de décembre (Kaga Bandoro et Bossangoa), en appui aux unités locales de la MINUSCA.

- Une opération conjointe a été conduite à Gbabo, au sud de Damara, où un point de contrôle conjoint a été mis en place les 11 et 12 janvier 2016 dans le cadre de l'opération Walsh 2. Cette opération consistait à surveiller l'axe MSR2 au moyen d'un point de contrôle conjoint.

- Depuis février 2016, un effort conséquent est consenti par la force Sangaris pour augmenter la part de missions conduites conjointement avec la MINUSCA. Un nombre croissant de patrouilles communes est ainsi conduit à Sibut et à Bangui.

- Des réunions de coordination ont régulièrement lieu entre les autorités françaises et onusiennes en charge de la dimension aérienne des opérations. Elles ont pour but d'améliorer le dialogue de sécurité aérienne sur les plateformes et d'apporter l'expertise de la force Sangaris afin d'améliorer la coordination quotidienne de l'activité aérienne.

- Dans le domaine logistique, la force Sangaris effectue des opérations de maintenance sur les véhicules français prêtés aux contingents africains de la MINUSCA. Le nombre de ces véhicules a diminué en raison du désengagement du bataillon de la République démocratique du Congo et du reversement de ces véhicules au contingent français de la force Sangaris.

- En terme de soutien médical, Sangaris n'effectue plus d'actes médicaux au profit de la MINUSCA, laquelle est dorénavant entièrement autonome en la matière.